



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 20 mars 2017

1 – Approbation des comptes de gestion

La trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2016

Budget Commune

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 173 954.07	467 578.05
Dépenses	827 502.66	424 675.20

Budget Eau :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	317 487.83	153 007.53
Dépenses	252 328.58	218 778.08

Budget Assainissement :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	128 070.27	133 292.45
Dépenses	76 089.27	34 938.42

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice, dans les différents budgets considérés.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 présentés par le comptable.

2° Vote des comptes administratifs

Après avoir approuvé les comptes de gestion du budget principal, eau et assainissement, les comptes administratifs du maire sont soumis à approbation.

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Monsieur le Maire se retire au moment du vote des comptes administratifs.

A) Budget commune

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 827 502.66 €

Recettes de fonctionnement : 1 173 954.07 €

Excédent de fonctionnement : 346 451.41 €

Dépenses d'investissement : 424 675.20 €

Recettes d'investissement : 467 578.05 €

Excédent d'investissement : 42 902.85 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 121 034 €

RAR Recettes : 40 378 €

Résultat RAR : - 80 656 €

Le résultat 2016 d'investissement est donc de - 37 753.15 € comme l'excédent d'investissement antérieur est de 290 743.90 €.

L'excédent d'investissement de clôture est de 252 990.75 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 346 451.41 € au compte 1068 du budget général 2017.

B) Budget eau

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 252 328.58 €

Recettes de fonctionnement : 317 487.83 €

Excédent de fonctionnement : 65 159.25 €

Dépenses d'investissement : 218 778.08 €

Recettes d'investissement : 153 007.53 €

Déficit d'investissement : - 65 770.55 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 6 181.00 €

RAR Recettes : 0.00 €

Résultat RAR : - 6 181.00 €

Le résultat 2016 est donc de - 71 951.55 €, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 113 217.98 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 41 266.43 €.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 65 159.25 € au compte 1068 du budget général 2017.

B) Budget assainissement

Les réalisations 2016 se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 76 089.27 €

Recettes de fonctionnement : 128 070.27 €

Excédent de fonctionnement : 51 981.00 €

Dépenses d'investissement : 34 938.42 €

Recettes d'investissement : 133 293.45 €

Excédent d'investissement : 98 355.03 €

Sachant que les restes à réaliser en investissement sont arrêtés ainsi :

RAR Dépenses : 33 600.00 €

RAR Recettes : 0.00 €

Résultat RAR : - 33 600.00 €

Le résultat de clôture 2016 est donc de 64 755.03 € comme le déficit d'investissement antérieur est de 7 206.75 €. L'excédent d'investissement de clôture est de 57 548.28 €.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 présenté et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 51 981.00 € au compte 1068 du budget général.

3° Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

L'école a sollicité une aide pour une sortie scolaire avec nuitées. Le séjour est prévu à Lyon du 9 au 11 mai 2017 pour 20 enfants de JAUJAC. Une aide de 50 euros par enfant est demandée.

Le conseil municipal

- décide d'allouer la somme de 50 € par enfant domicilié à Jaujac pour le séjour à LYON
- précise que la somme sera inscrite au budget primitif et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

4° Approbation du règlement intérieur et de la convention d'occupation pour les salles de Castrevieille.

Le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement intérieur et de la convention d'occupation pour les salles de Castrevieille.

Le conseil municipal approuve le projet de règlement intérieur et la convention d'occupation pour les salles de Castrevieille.

5° Projet la bastide

Le maire présente au conseil municipal le rapport de la phase 3 qui a été rendu par Hôtels Actions.

6° Création d'un poste en CUI

Le conseil municipal

- * décide la création d'un poste en CUI à compter du 3 avril 2017 pour une durée de 1 an.
- * autorise par conséquent, le maire à signer la convention ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en CUI,
- * dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

7° Convention avec la fondation 30 millions d'amis

Le maire de Jaujac informe le conseil municipal que la Fondation 30 millions d'amis peut prendre en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 euros pour une ovariectomie+ tatouage et 60 euros pour une castration + tatouage.

Afin d'encadrer la mise en place de cette action, il convient de signer une convention. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association La Fondation 30 Millions d'Amis.

Toutes les délibérations du point 1 à 6 ont été votées à l'unanimité, pour le point 7 une abstention.